



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

À une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest tenue le 15 décembre 2025, à 16h00, au 245 rue Amherst, à Amherst, à laquelle sont présents :

André Ste-Marie	Brébeuf
Pierre Bertrand	Montcalm
Jonathan Morgan	Arundel
Benoit Drouin	Huberdeau

Monsieur Luc Tremblay est absent, son absence est motivée.

Formant tous quorum sous la présidence de M. André Ste-Marie.

Le secrétaire-trésorier/coordonnateur Bernard Davidson est également présent.

Bernard Davidson, coordonnateur, secrétaire-trésorier confirme avoir envoyé dans le délai requis prévu à la loi, un courriel avec avis de convocation à chaque membre du conseil d'administration, avec preuve d'envoi et de réception.

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire accompagnait l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance.
2. Résolution autorisant le transfert de la comptabilité de la RIMRO.
3. Résolution (s) désignant une dga et autorisation de signature auprès de diverses instances.
4. Résolution pour remplacement du cellulaire du coordonnateur.
5. Levée de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 61-12-2025 – AUTORISANT LE TRANSFERT DE LA COMPTABILITÉ DE LA RIMRO

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

D'AUTORISER le transfert complet de la comptabilité et du volet finances de la RIMRO, de la municipalité de Brébeuf à la municipalité de Montcalm, et ce à compter du 1^{er} janvier 2026.

Adoptée à la majorité

RÉSOLUTION 62-12-2025 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET RESPONSABLE DES FINANCES

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoit Drouin



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest**

QUE Madame Valérie Labelle de la municipalité de Montcalm soit nommée directrice générale adjointe et responsable de la comptabilité et des finances de la RIMRO à partir du 1^{er} janvier 2026 et que celle-ci soit autorisée à signer tout document en lien avec les finances incluant les chèques et tout document provenant de Desjardins institution financière.

Adoptée à la majorité

**RÉSOLUTION 63-12-2025 AUTORISANT VALÉRIE LABELLE
AUPRÈS DE ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE Madame Valérie Labelle soit autorisée à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement de l'entente avec Éco Entreprises Québec pour et au nom de la régie.

Adoptée à la majorité

**RÉSOLUTION 64-12-25 AUTORISANT LE REMPLACEMENT DU
CELLULAIRE DU COORDONNATEUR**

CONSIDÉRANT QUE le cellulaire du coordonnateur (Iphone 8) a atteint sa durée de vie utile et qu'il doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE le dit cellulaire est éligible à un surclassement d'appareil;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoit Drouin

D'AUTORISER le remplacement du cellulaire du coordonnateur, le tout selon la proposition déposée et datée du 11-12-2025 par Solutia télécom, soit un montant de 375\$ plus chargeur, étui et accessoires pour un total de 452,93 avant taxes.

Adoptée à la majorité

RÉSOLUTION 65-12-2025- LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée.

Il est 16 h 30.

Adoptée à la majorité

R. 65-12-2025



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest**

Je, M. André Ste-Marie atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.

Président

Secrétaire-trésorier